

**CONTRAT DE MANDAT
ETUDES ET TRAVAUX D'INVESTISSEMENT
PORTANT SUR LES TRAVAUX URGENTS
DE REHABILITATION DE L'OVOIDE (PHASE 1)**

AVENANT N°1

Entre les soussignés :

La Métropole Aix-Marseille-Provence,

Dont le siège est sis : 58 Bd Charles Livon, 13007 MARSEILLE 7

Représentée par sa Présidente, Madame Martine VASSAL, dûment autorisé

Ci-après désigné par « **le Territoire** » ou « **le Mandant** »

Et :

La Société Publique Locale l'Eau des Collines,

Dont le siège est sis : 140, avenue du Millet, ZI des Paluds 13400 AUBAGNE

Représentée par Madame Béatrice MARTHOS, Directrice générale, agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués

Ci-après désignée par « **la SPL** » ou « **le Mandataire** »

PREAMBULE

La Métropole Aix Marseille Provence a conventionné auprès de la SPL Eau des Collines la réalisation des travaux de réhabilitation de l'Ovoïde via le contrat de mandat n°200911COV « Etudes et travaux d'investissement (phase1) portant sur les travaux urgents de réhabilitation de l'Ovoïde ».

Le contrat est entré en vigueur le 21/12/2020 et sa durée court jusqu'à l'expiration du délai de garantie de parfait achèvement des travaux.

Le contrat de mandat a été signé pour un montant d'investissement de 5 200 000.00 € HT, comprenant 5 000 000 € HT d'études et travaux et 200 000 €HT de rémunération du Mandataire.

Ce chantier porte sur la réhabilitation de 1600 ml sur la commune de La Penne-sur-Huveaune et la reprise du déversoir d'orage des Escourtines.

La particularité de ce chantier est que l'ouvrage à réhabiliter n'était pas accessible pour réaliser un diagnostic, le chiffrage des travaux a donc été estimé sur la base d'une étude de faisabilité. Le diagnostic complet de l'ouvrage permettant de fiabiliser le chiffrage des travaux n'a pu être réalisé qu'au moyen des regards créés au fur et à mesure sur le chantier, l'estimation financière initiale des travaux restait donc à fiabiliser.

Ainsi, à l'issue de la première phase de travaux, la SPL a adressé un courrier à la Métropole en date du 12 janvier 2024 faisant état du diagnostic et d'un bilan des dépenses actuelles et futures.

ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT AU CONTRAT DE MANDAT SUR LES TRAVAUX URGENTS DE REHABILITATION DE L'OVOIDE (PHASE1)

Le présent avenant a pour objet :

- d'autoriser le mandataire à procéder à la modification de l'enveloppe prévisionnelle des travaux, conformément aux dispositions prévues à l'article 4 du contrat de mandat.
- d'augmenter en conséquence le montant du contrat de mandat.

Le nouveau chiffrage des travaux et aléas éventuels conduisent à une augmentation de 2 355 606.72 €HT (intégrant la réévaluation des études et travaux de + 2 279 150,64 €HT et la mise à jour de la rémunération du Mandataire de + 76 456.08 €HT).

L'augmentation du montant du mandat représente alors 45,3% du montant initial (cf annexe 1).

ARTICLE 2 : JUSTIFICATIONS DE L'AUGMENTATION DU MONTANT DES TRAVAUX

Le chantier porte sur la réhabilitation de 1600 ml du collecteur principal d'eaux usées et du déversoir d'orage des Escourtines, sur la commune de La Penne-sur-Huveaune.

Le chantier est réalisé en deux parties de 800 ml environ. La partie aval est en cours de finalisation ; la 2^{ème} partie amont doit démarrer au second semestre 2024.

Dans le mandat initial, le montant des études et travaux était estimé à 5 000 000 €HT (4 550 000 travaux + 450 000 études). Comme rappelé en préambule cette estimation était réalisée sans diagnostic précis disponible du fait de l'inaccessibilité de l'ouvrage. Les premières missions de maîtrise d'œuvre ont permis de préciser le chiffrage. Les études et travaux ont alors été évalués à 6 111 402 €HT (5 600 000 travaux + 511 402 études). Un marché de travaux a été notifié à l'entreprise SADE le 24/10/2022 pour un montant de 5 600 000 €HT.

Après l'achèvement de la première partie des travaux, le Mandataire et son maître d'œuvre ont fait un bilan des dépenses réalisées et à venir au regard des réalités du chantier.

C'est sur la base de 5 600 000 €HT qu'une augmentation de 800 000 €HT du montant des travaux a été décrite par le maître d'œuvre dans les notes techniques transmises à la SPL puis à la Métropole en janvier 2024 :

- Une augmentation des dépenses de 350 000 €HT a été chiffrée sur cette première phase ; s'expliquant par une sédimentation dans l'ouvrage et une nécessité de combler des cavités dans l'ovoïde plus importantes que prévue. Des remontées des effluents depuis l'aval ont également dû être gérées.
- Sur la base de ces constatations réalisées en partie 1, un prévisionnel des dépenses sur la partie 2 a été réalisé. En considérant que lors de cette seconde phase la sédimentation de l'ouvrage et le comblement des cavités seront toujours présents, une hausse des dépenses de 250 000 €HT est projetée.
- Outre, du fait du contexte sensible sur les déversements dans l'Huveaune au niveau des Escourtines, le Mandataire et son maître d'œuvre proposent la mise en place d'un déversoir provisoire équipé d'une instrumentation afin de poursuivre les contrôles en cas de rejet. Cet aménagement implique un investissement supplémentaire de 30 000 €HT.
- Enfin, un montant de 170 000 €HT est prévu pour les aléas de chantier.

Ainsi, une enveloppe totale supplémentaire de 800 000 €HT est présentée par le Mandataire, portant le montant total des travaux à 6 400 000 €HT

L'augmentation des 800 000 €HT suite au constat de la première partie des travaux est ainsi résumée ci-dessous :

	Montant
Ecart réel sur la partie 1 – constat après travaux : <ul style="list-style-type: none"> • Sédimentation importante dans l'ouvrage • Comblement supplémentaire de cavités • Gestion des remontées des effluents depuis l'aval 	+ 350 000 €HT
Projection sur la partie 2 à venir : <ul style="list-style-type: none"> • Sédimentation importante dans l'ouvrage • Comblement supplémentaire de cavités 	+ 250 000 €HT
Mise en place d'un déversoir provisoire sur les Escourtines (surveillance soutenue des rejets dans l'Huveaune)	+ 30 000 €HT
Aléas	+ 170 000 €HT
TOTAL	+ 800 000 €HT

Depuis l'établissement du contrat initial, l'évolution des coûts est la suivante :

	Contrat initial	<i>Montant après avant-projet</i>	Contrat avec avenant
Etudes	450 000 €HT	511 402 €HT	511 402 €HT
Travaux	4 550 000 €HT	5 600 000 €HT	6 400 000 €HT
Rémunération SPL (4% hors révision)	200 000 €HT	244 456.08 €HT	276 456.08 €HT
Révision de prix	-	305 570.10 €HT	367 748.64 €HT
TOTAL	5 200 000 €HT	6 661 428.18 €HT	7 555 606.72 €HT

Ainsi pour mener à bien ces travaux dans leur intégralité, il est nécessaire de prévoir une augmentation de près de 45,3% du mandat initial pour atteindre le montant total de 7 555 606.72 €HT (comprenant les rémunérations de la SPL, du maître d'œuvre et le coût total des travaux).

ARTICLE 3 : REMUNERATION DU MANDATAIRE

L'article 14 du contrat de mandat est modifié. Conformément à l'article 14 précisant que le taux de rémunération du Mandataire est de 4%, le nouveau montant de rémunération du mandataire est donc porté de 200 000 € HT à 276 456.08 € HT

ARTICLE 4 : DIVERS

Les autres dispositions du contrat de mandat restent inchangées.

Fait le _____ à _____

En trois exemplaires originaux

Pour la SPL l'Eau des Collines	Pour la Métropole Aix-Marseille-Provence
La Directrice générale Béatrice MARTHOS	La Présidente Martine VASSAL

A N N E X E 1

BILAN DES DEPENSES INITIALES ET FUTURES

	Montant du mandat initial €HT	Augmentation objet du présent avenant (€HT)	Nouveau mandat du mandat (€HT)	% d'augmentation
Etudes et Travaux de réhabilitation	5 000 000,00	2 279 150,64	7 279 150,64	+ 45,6%
Rémunération du Mandataire	200 000,00	76 456.08	276 456.08	+ 38.2%
TOTAL	5 200 000,00	2 355 606.72	7 555 606.72	+ 45,3%

ANNEXE 2

COURRIER DE LA SPL ADRESSE A LA METROPOLE